

QUITO ET SES LIMITES: PROBLEMES DE DEFINITION ET ZONE D'ETUDE AIQ

Un Quiténien désirant faire des recherches sur sa propriété ou sur une propriété ou un secteur qui l'intéresse peut se heurter à certains problèmes:

S'il se rend à la Direction des travaux publics de la Municipalité il peut apprendre que sa propriété est située dans une aire d'expansion urbaine (1); s'il va à la Direction de planification, que cette même propriété est urbaine (2); s'il veut connaître le prix cadastral, il obtiendra une valeur correspondant à la propriété rustique (3) auprès de la Direction du cadastre; s'il veut connaître les possibilités de raccordement aux réseaux, le service d'eau potable peut lui affirmer que sa propriété est située en dehors de la cote urbaine (4) - il lui sera donc impossible d'obtenir ce service de base -, alors que l'entreprise d'assainissement peut lui assurer que la connexion au réseau d'égouts est possible.

Ce même habitant doit aussi faire face à d'autres "surprises": il peut ne pas avoir été recensé dans la ville parce que sa propriété se trouve à la périphérie, dans le "Bois Protecteur" (5); il peut devoir voter dans la paroisse de Cotocollao, bien qu'il vive dans le quartier El Bosque secteur 50 San Carlos; il peut apprendre qu'il ne vit plus dans le canton Quito mais à l'intérieur de l'Aire Métropolitaine (6) ou du District Métropolitain, voire dans un autre canton; de plus, si sa propriété est située dans un quartier périphérique, il n'aura pas accès aux services de base. L'exemple précédant met en évidence le total manque de coordination institutionnelle en ce qui concerne la gestion urbaine et par conséquent la diversité des limites urbaines.

1. LIMITES URBAINES GENERALES

1.1. Limites des Institutions Municipales (fig.1)

a) La limite fixée par le Plan Quito en 1980, détermine "l'Aire Métropolitaine" qui couvre environ 65 000 ha et définit l'aire urbaine qui s'étend sur 8 992 ha. Cette limite déterminée par la cote d'approvisionnement en eau potable (2 800 m), n'inclut pas les établissements populaires (quartiers périphériques); pour cette raison, cette limite entre donc en contradiction avec ce type de quartier. Bien qu'elle ait été révisée en 1986, elle n'est toujours pas appliquée par la Direction des travaux publics et par la Direction du cadastre; en effet, elle n'est pas tracée sur les feuilles cadastrales.

b) L'Ordonnance 2446 d'août 1986 a défini une nouvelle limite officielle de la ville, qui inclut les quartiers populaires non reconnus par le Plan Quito ainsi que la limite inter-institutionnelle du "Bois Protecteur". Cette Ordonnance ne prend pas en compte l'existence des infrastructures de base - eau potable, assainissement, routes, ramassage d'ordures -; elle

prétend plutôt définir le tracé de l'aire qui sera desservie, dans le futur. Cette délimitation est utilisée par la Direction de planification et par les services municipaux. Elle couvre une superficie urbaine d'environ 16 000 ha.

c) Les limites actuelles des services d'eau potable et d'assainissement, entrent en contradiction avec les limites définies antérieurement. Cependant, les études réalisées par la CONSULTORA CAMP DRESSER ont permis de définir les limites futures d'approvisionnement en eau en fonction de la cote maximale, phénomène qui n'est pas pris en compte par l'Ordonnance 2446, puisque la majorité des établissements populaires récents sont situés au-dessus de la cote 2 950 m. En dernière instance, ces limites doivent permettre d'orienter la croissance future de la capitale.

d) La limite d'intervention de la Direction d'hygiène ne se superpose avec aucune des autres limites de la ville et met en évidence la ségrégation spatiale des services de santé.

e) La limite des propriétés urbaines est floue car il n'existe aucune convergence entre la Municipalité et la Direction nationale du cadastre, sur les compétences territoriales respectives de ces deux institutions au sein de l'aire métropolitaine. Ces divergences entravent la fiscalité municipale.

f) La limite projetée par la Direction de la planification, en relation avec la réglementation du Plan Quito qui inclut les nouveaux établissements humains, reconnaît la limite du "Bois Protecteur" et utilise comme base la cartographie au 1/1.000.

## 1.2. Limites des autres institutions (fig.1)

a) La limite utilisée par l'Institut National de Statistique et Recensements (INEC; 1982), exclut certains établissements populaires périphériques; cette limite ne tient aucun compte des études municipales existantes (fig:2).

b) La limite du "Bois Protecteur" fixée par le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage reconnaît l'existence des quartiers périphériques; dans les études récentes de la Municipalité, elle est assimilée à l'extension maximum des activités urbaines (fig.2).

c) Ne sont considérées comme urbaines par la Direction nationale du cadastre que les aires densifiées de la capitale et des chefs-lieux. Cette limite urbaine ne se superpose donc à aucune autre limite existante.

d) La limite préliminaire proposée par le Conseil Provincial (Plan Pichincha) prétend parvenir à une réorganisation territoriale de la province; la superficie du canton est réduite à celle qui est couverte par l'aire métropolitaine.

Ce bref commentaire sur les limites existantes ou projetées

se rapporte à l'ensemble du "territoire-ville" et de son aire d'influence. A l'intérieur de la capitale, les limites administratives sont aussi très différentes les unes des autres.

## 2. LIMITES INTRA-URBAINES

a) Celle du Ministère du Gouvernement, qui obéit à la structuration territoriale du pays, divise le canton en paroisses urbaines qui appartiennent, soit à la ville, soit aux secteurs ruraux. Cette délimitation est utilisée à des fins électorales; c'est la seule qui est légale.

b) Celle de l'Institut Géographique Militaire divise la ville en 3 districts et 73 secteurs. Cette délimitation a été retenue par de nombreuses institutions, municipales ou non, afin de programmer leurs activités. Sur cette carte, sont inventoriés les grands services publics, les équipements, les monuments, ...

c) Celle du plan de recensement obéit à la méthodologie de l'analyse des données statistiques et est destinée à l'étude comparative des données issues des différents recensements.

d) Celle de la planification municipale reconnaît 5 districts urbains et 6 districts métropolitains; à l'intérieur de ceux-ci sont définis des zones et des secteurs en accord avec des critères de fonctionnement spatial et d'homogénéité urbaine. Cette limite n'a jamais été utilisée, pas même par les institutions municipales, puisqu'elle n'a jamais été reconnue officiellement.

Pour le moment, ces différentes limites urbaines entravent la gestion de la capitale, sa planification, l'étude de la ville, la structuration des services, etc.

La diversité des concepts et des méthodologies, l'inexistence d'une cartographie de base, la multiplicité des limites et le fait que les intérêts privés semblent supplanter l'intérêt de la communauté expliquent que la planification et la gestion urbaines soient incohérentes.

Il nous semble donc indispensable, dans le cadre de l'AIQ, de proposer une limite cohérente de l'aire métropolitaine; elle pourrait être retenue par les institutions qui travaillent sur la capitale, au prix d'une réforme du cadre de la législation actuelle.

## 3. PROPOSITIONS POUR UNE DELIMITATION UNIQUE

Dans le cadre des travaux menés au sein de l'AIQ, il est indispensable de délimiter l'aire d'étude; l'équipe AIQ a mis l'accent sur les points suivants:

- la limite de l'étude doit suivre, dans la mesure du possible, celle qui a été définie par la Direction de planification de la Municipalité, qui réalise des travaux à partir de projections démographiques et qui étudie l'évolution des structures urbaines;
- la limite doit tenir compte de toutes les zones dont les usages

sont liés à l'activité urbaine; - elle doit permettre de définir clairement les zones urbaines et rurales;

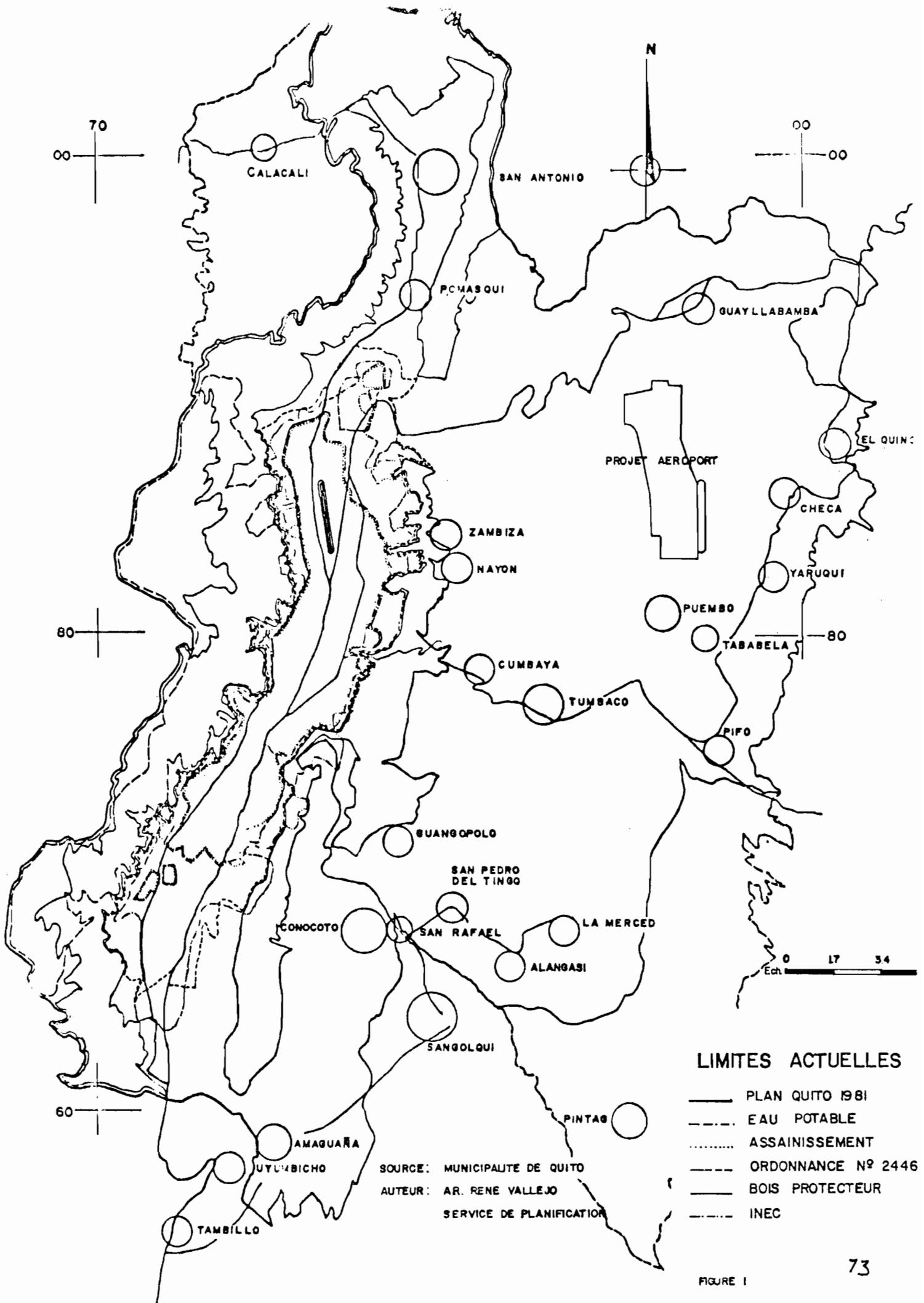
- elle doit inclure les aires de réserve urbaine qui seront préservées en prévision de la croissance métropolitaine de la capitale.
- elle doit intégrer les aires de développement urbain des cantons proches (Rumiñahui, Mejía);
- elle doit prendre en compte la limite du "Bois Protecteur";
- dans la mesure du possible, elle doit se référer aux accidents géographiques qui marquent une rupture dans la structuration de l'espace urbain;
- elle doit inclure les nouveaux établissements humains qui apparaissent sur l'image SPOT de 1986 et utiliser la cartographie actualisée.

La prise en compte des éléments énumérés ci-dessus a permis de définir la limite externe de l'étude de la façon suivante:

La limite de l'aire urbaine correspond aux limites de l'INEC, actualisées à partir des études que réalise le Municipio (réglementation du Plan Quito à l'échelle des îlots) et des images SPOT.

La limite de l'aire métropolitaine correspond à peu près à celle qui a été définie par le Plan Directeur. Ont été supprimées, en raison de la faible occupation humaine et de l'information existante lacunaire, l'aire correspondant au district aéroport (zone qui devrait accueillir le nouvel aéroport après l'an 2000) et la partie orientale du mont de l'Ilalo (réserve urbaine). En raison du développement urbain observé et afin de rendre possible la compréhension profonde du fonctionnement de l'aire métropolitaine, nous avons intégré l'aire urbaine du canton Rumiñahui et celle du canton Mejía.

La limite que nous avons définie devrait rendre plus cohérents les travaux réalisés par les institutions liées à la planification et à la structuration des services de base. L'utilisation du système d'information géographique TIGRE, développé par l'ORSTOM, devrait permettre de déterminer les zones morphologiquement et socialement homogènes de la capitale, puis de les analyser. Celles-ci permettront de présenter une sectorisation pertinente de la ville qui devrait aider les organismes s'intéressant à la gestion urbaine et à la prestation de services.



**LIMITES ACTUELLES**

- PLAN QUITO 1981
- - - - EAU POTABLE
- ..... ASSAINISSEMENT
- - - - ORDONNANCE N° 2446
- BOIS PROTECTEUR
- - - - INEC

SOURCE: MUNICIPALITE DE QUITO  
 AUTEUR: AR. RENE VALLEJO  
 SERVICE DE PLANIFICATION

FIGURE 1

## NOTES EXPLICATIVES

1- AIRE D'EXPANSION URBAINE: selon le Plan Quito (1980), elle couvre la croissance urbaine de la capitale à l'horizon 2000. Ces nouveaux espaces à intégrer à l'aire métropolitaine ont été classés par ordre de priorité (catégories 1, 2 et 3) en fonction des besoins estimés et de l'existence d'infrastructures et de services.

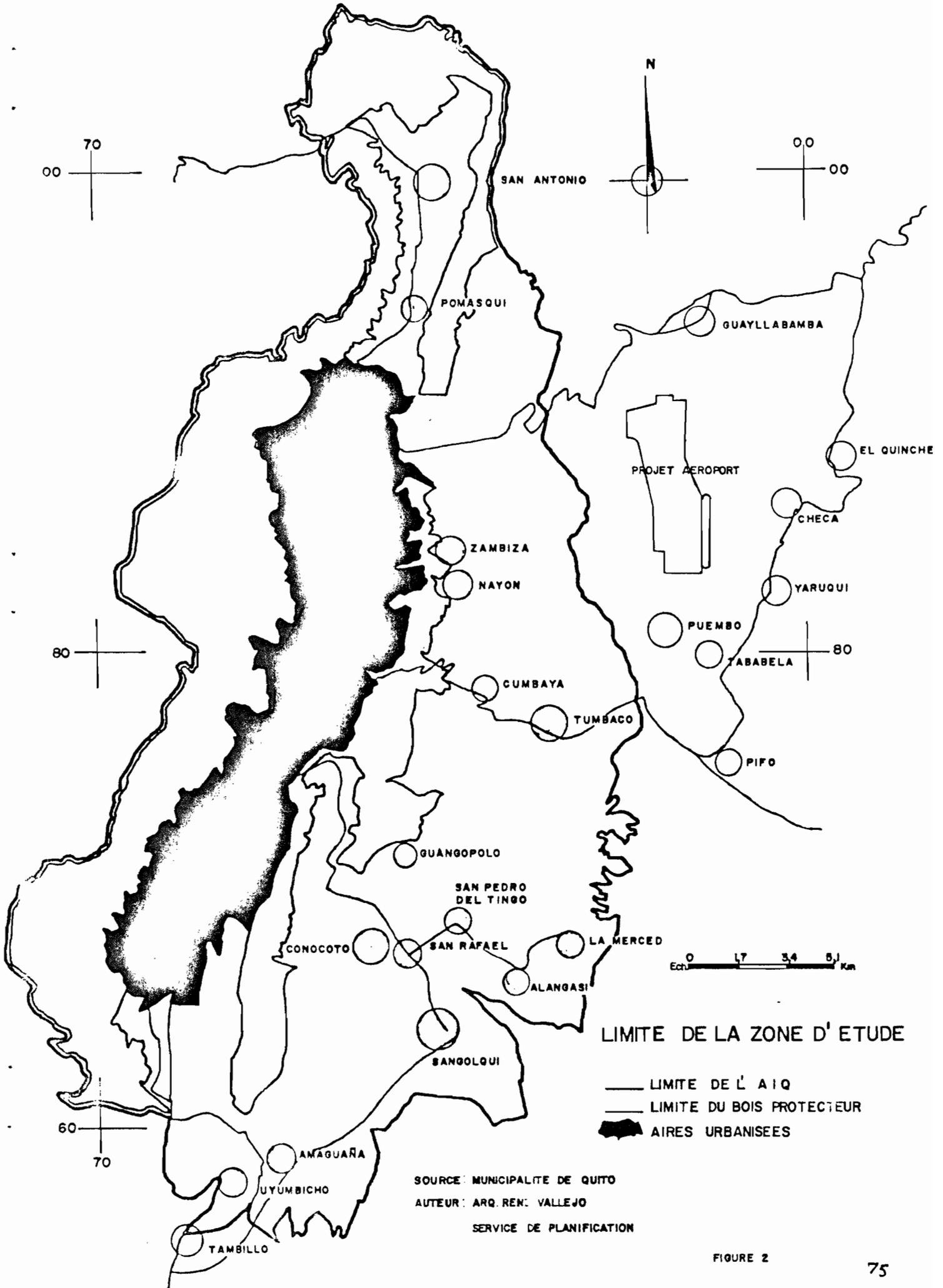
2- LIMITE URBAINE: dans le cas de Quito, elle est définie par l'aire d'extension maximum des services de base (eau potable et réseau d'égouts).

3- PROPRIETE RUSTIQUE: terrain qui est dépourvu des infrastructures de base et qui est situé en dehors du périmètre urbain.

4- COTE URBAINE: limite technique utilisée par les entreprises de services pour déterminer l'extension maximum de l'aire desservie. Sur les pentes occidentales du Pichincha, la cote maximum est fixée à 2 950 m; sur les flancs orientaux, elle est fixée à 2 860 m.

5- BOIS PROTECTEUR: sa limite est interinstitutionnelle; le bois protecteur est destiné à maintenir l'équilibre écologique et à préserver le paysage urbain de la capitale.

6- AIRE METROPOLITAINE: elle a été définie en 1972 afin de déterminer l'aire urbaine de Quito; elle inclut les aires périphériques, caractérisées par une forte croissance spatiale, qui sont situées à proximité des axes routiers et dans les 22 paroisses qui jouxtent la capitale.



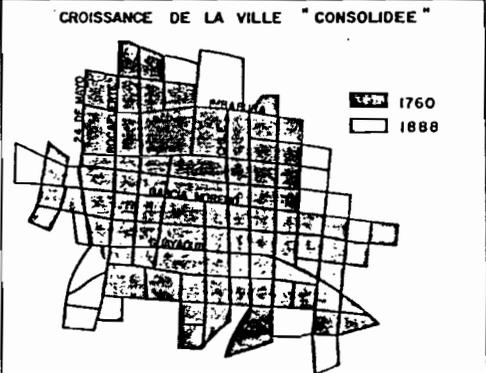
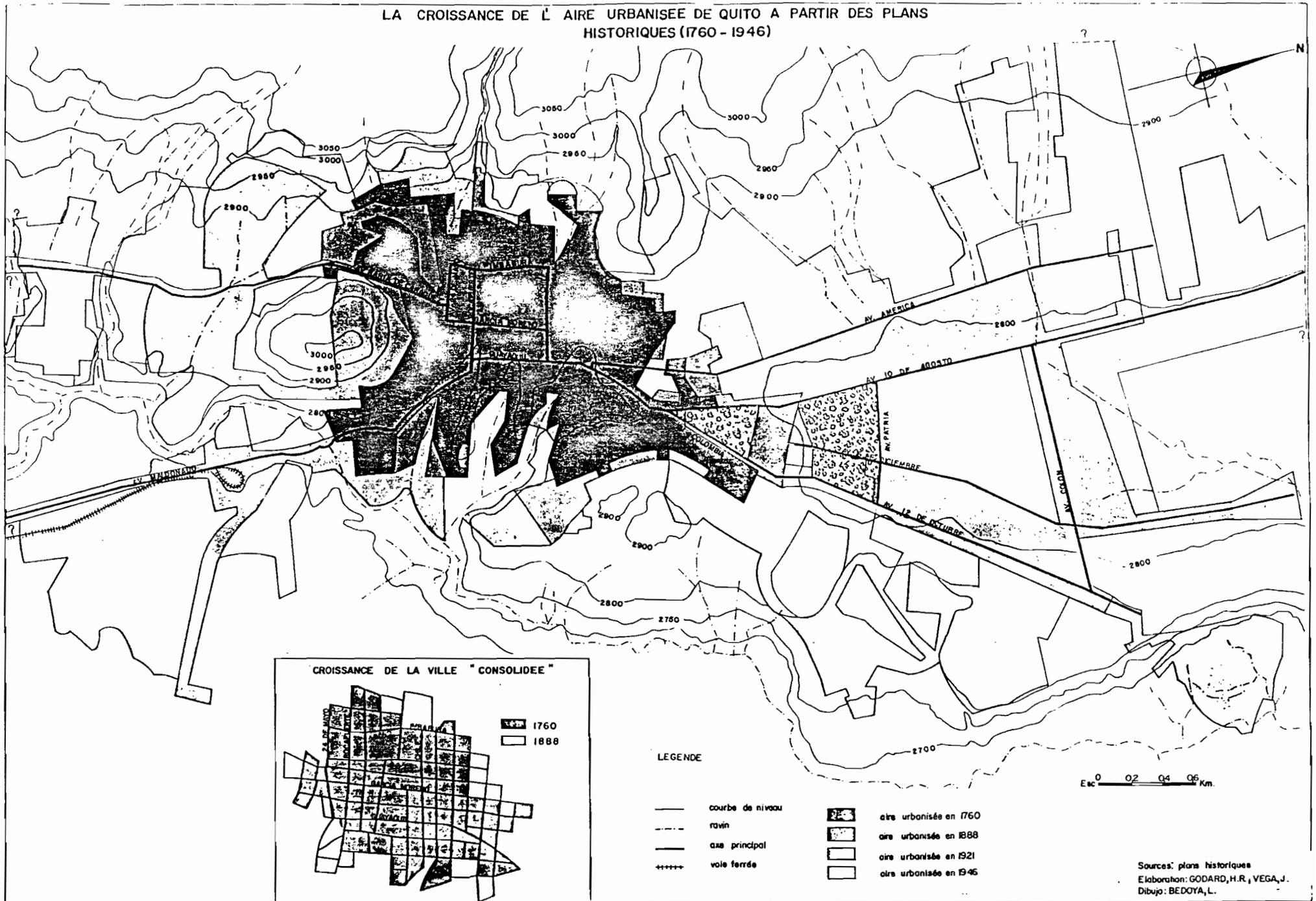
LIMITE DE LA ZONE D'ETUDE

- LIMITE DE L' AIG
- LIMITE DU BOIS PROTECTEUR
- AIRES URBANISEES

SOURCE: MUNICIPALITE DE QUITO  
 AUTEUR: ARQ. REN. VALLEJO  
 SERVICE DE PLANIFICATION

FIGURE 2

LA CROISSANCE DE L' AIRE URBANISEE DE QUITO A PARTIR DES PLANS HISTORIQUES (1760 - 1946)



LEGENDE

- courbe de niveau
- - - ravin
- axe principal
- ++++ voie ferrée
- aire urbanisée en 1760
- aire urbanisée en 1888
- aire urbanisée en 1921
- aire urbanisée en 1946

0 0,2 0,4 0,6 Km.

Sources: plans historiques  
 Elaboration: GODARD, H.R., VEGA, J.  
 Dibujo: BEDOYA, L.

**D**épartement **S**ociété, **D**éveloppement, **U**rbanisation  
**(S. D. U.)**

**ATLAS INFORMATISE DE QUITO**

**- PRESENTATION ET PREMIERS RESULTATS -**

# **Documents de Travail**

**ORSTOM**

## SOMMAIRE

### AVANT-PROPOS

#### 1. L'Atlas Informatisé de Quito (AIQ) : les objectifs généraux

##### 1.1. Bref historique du programme Atlas

Informatisé de Quito (AIQ)

H.R. GODARD

##### 1.2. Atlas Informatisé de Quito (AIQ) :

termes de référence scientifiques et  
techniques

Equipe AIQ

##### 1.3. L'Atlas Informatisé de Quito (AIQ) :

production de connaissance et dévelop-  
pement de méthodologies et d'outils

Equipe AQI

##### 1.4. L'Atlas Informatisé de Quito (AIQ) :

un outil au service de la gestion et de  
la planification urbaine

H.R. GODARD

M. SOURIS

#### 2. L'AIQ : de nouveaux outils et de nouvelles méthodologies au service de la gestion urbaine

##### 2.1. Configuration du matériel informatique

MATRA-SUN

M. SOURIS

##### 2.2. La constitution de la base de données

urbaines sur Quito : premières données et  
organisation de la saisie graphique

M. SOURIS

- 2.3. L'utilisation de la télédétection pour  
l'observation des populations urbaines :  
un programme du Département SDU en  
cours à Quito
- F. DUREAU  
B.LORTIC
- 2.4. Développement d'une méthode de  
sondage démographique etc...
- A. MICHEL  
M. SOURIS
- 2.5. Influence des facteurs météorologiques  
sur la probabilité d'obtention d'une image  
satellite SPOT ou THEMATIC MAPPER
- A. MICHEL
3. L'AIQ : premiers axes de réflexion, premiers documents de  
travail
- 3.1. Quito et ses limites : problèmes de  
définition et zone d'étude AIQ
- R. VALLEJO
- 3.2. La croissance spatiale de Quito à  
partir des plans historiques (1760, 1888,  
1921, 1946)
- H.R. GODARD  
J.VEGA
- 3.3. Micro-zonification des dommages  
occasionnés à Quito lors du séisme du  
5 mars 1987
- M.A de CASTRO
- 3.4. L'évolution spatiale du réseau  
bancaire
- H.R.GODARD  
J. VEGA
- 3.5. Structure et dynamique des centres  
de Quito et de Guayaquil
- H.R. GODARD

3.6. Composition et évolution du salaire

minimum mensuel salariés du secteur

public et travailleurs en général

(1970-1987)

H.R. GODARD  
CI.de MIRAS